



SYVICOL

Syndicat des Villes et
Communes Luxembourgeoises

Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 juillet 2021 établissant le catalogue des mesures du pacte nature

Avis du Syndicat des Villes et Communes Luxembourgeoises

Le Syndicat des villes et communes luxembourgeoises remercie Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité de l'avoir consulté, par courrier du 16 septembre 2024, au sujet du projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal du 30 juillet 2021 établissant le catalogue des mesures du pacte nature.

Selon l'exposé des motifs, les nombreux audits réalisés depuis 2022 ainsi que les suggestions provenant des conseillers Pacte Nature, des auditeurs Pacte Nature, des administrations concernées et du SYVICOL ont conduit à la conclusion qu'une adaptation ponctuelle du catalogue des mesures a été nécessaire afin d'optimiser certaines mesures et d'intégrer des mesures actuellement manquantes.

En 2024, un groupe technique – coorganisé par le ministère et le SYVICOL – regroupant des experts et responsables du Pacte Nature de différentes administrations communales a été mis en place pour définir les modifications du catalogue des mesures à tester. Une phase test impliquant 17 communes a été réalisée pendant la période de mai à juin 2024.

Après un avis positif du groupe technique, 18 mesures ont été adaptées au niveau de leur libellé ou au niveau de la répartition des points, et deux nouvelles mesures ont été intégrées, dont l'une concernant le couvert boisé en milieu urbain et l'autre relative à la protection des communes contre les risques liés aux pluies torrentielles et aux crues subites.

Selon l'article 2, le règlement grand-ducal entrera en vigueur au 1^{er} juillet 2025 afin de laisser suffisamment de temps aux communes pour agencer leur prochaine évaluation en fonction du catalogue des mesures adapté.

Le SYVICOL n'a pas d'observations à formuler.

Il souhaite toutefois préciser qu'il salue la démarche participative et collective dans laquelle le ministère s'est inscrit en demandant au SYVICOL de lui proposer des experts intéressés à participer au groupe de travail mentionné ci-dessus. Il remercie chaleureusement ces derniers pour leurs contributions.

Adopté unanimement par le comité du SYVICOL, le 11 novembre 2024